



CONSEIL DE L'UNION
EUROPÉENNE

FR

Conclusions du Conseil sur l'Iraq

*2870ème session du Conseil RELATIONS EXTERIEURES
Bruxelles, les 26 et 27 mai 2008*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. L'UE réaffirme qu'elle appelle de ses vœux un Iraq sûr, stable, démocratique, prospère et unifié, respectueux des droits de l'homme, et qu'elle est attachée à l'indépendance, à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Iraq. Elle souligne qu'elle approuve le rôle central joué par la Mission d'assistance des Nations unies pour l'Iraq (UNAMI) et encourage vivement la poursuite d'une coopération étroite entre l'UNAMI et les autorités iraqiennes en ce qui concerne la mise en œuvre de la résolution 1770 du Conseil de sécurité des Nations unies.
2. Le Conseil se félicite de la visite, les 16 et 17 avril à Bruxelles, du Premier ministre iraquien, M. Nouri AL-MALIKI, qui était accompagné de membres de son gouvernement, et de la possibilité qui s'offre de renforcer l'engagement politique de l'UE vis-à-vis de l'Iraq.
3. Le Conseil salue la tenue de la conférence ministérielle élargie des pays voisins de l'Iraq, le 22 avril à Koweït, et souligne l'importance du dialogue et de la coopération entre l'Iraq, ses voisins et partenaires régionaux. Une action constructive des voisins et partenaires de l'Iraq dans la région reste essentielle pour parvenir à instaurer la paix et la stabilité dans le pays et dans l'ensemble de la région. Le Conseil encourage tous les voisins et partenaires de la région à honorer les engagements qu'ils ont pris dans le communiqué final de la conférence de Koweït et à renforcer leur représentation à Bagdad. L'UE est prête à soutenir le processus engagé par les pays voisins de l'Iraq et à apporter ses compétences, si les participants estiment qu'elles leur seraient utiles.

P R E S S E

4. Le Conseil attend aussi avec intérêt la première conférence annuelle d'évaluation du Pacte international pour l'Iraq (PII), qui se tiendra le 29 mai 2008 à Stockholm. Le fait que cette conférence annuelle de réexamen se tienne dans un État membre de l'UE témoigne de la volonté de l'UE d'entretenir des relations de partenariat avec l'Iraq. Le Conseil souhaite vivement que les Iraquiens prennent en main la mise en œuvre du PII, qui devrait concerner tous les secteurs, et que la communauté internationale, y compris les voisins et partenaires régionaux de l'Iraq, y participe largement. Il se félicite des progrès réalisés jusqu'ici dans certains aspects économiques du PII, de l'adoption de lois sur la justice et la réconciliation, l'amnistie et les pouvoirs provinciaux, ainsi que de l'adoption du budget. Il encourage le gouvernement iraquien à continuer de progresser dans le processus politique et la réconciliation nationale. L'UE continuera à développer une coopération et un partenariat étroits avec l'Iraq, conformément aux priorités énoncées dans le PII et, avec la communauté internationale, ne ménagera pas ses efforts pour aider l'Iraq à mettre ce pacte en œuvre.
5. Le Conseil souligne l'importance de la réconciliation nationale et salue les initiatives de toutes les parties allant dans ce sens, y compris la déclaration en 15 points de la Commission politique de sécurité nationale iraquienne. L'UE encourage toutes les parties à redoubler d'efforts dans ce domaine, à renforcer l'État de droit et la réconciliation nationale.
6. Le Conseil se félicite de l'accord politique sur la tenue d'élection provinciales d'ici la fin 2008 et encourage vivement le gouvernement iraquien et le Conseil des représentants à adopter la législation nécessaire et à fournir le financement requis pour la tenue de ces élections. Il encourage aussi vivement la conclusion d'un accord sur la loi relative aux hydrocarbures, qui serait elle aussi importante pour la réconciliation nationale. Il espère ardemment que la commission de révision constitutionnelle sera en mesure de contribuer au règlement des questions en suspens. Il salue la détermination dont font preuve les responsables politiques iraquiens pour constituer un gouvernement d'union nationale, qui leur permettra de faire progresser encore le programme législatif et le programme de réformes. Il salue les efforts déployés entre autres par les Nations unies pour résoudre les questions liées aux frontières internes contestées.
7. Le Conseil rappelle qu'il est essentiel que de nouvelles améliorations soient apportées à la situation de la sécurité en Iraq pour que les efforts déployés par l'Iraq pour constituer un État stable et prospère portent leurs fruits. Il condamne tous les actes terroristes quelle qu'en soit la forme et appelle de ses vœux leur cessation immédiate. Il soutient les efforts de plus en plus importants déployés par le gouvernement iraquien pour combattre le terrorisme et les violences interconfessionnelles, ainsi que pour désarmer les milices.
8. Le Conseil se déclare préoccupé par la situation des Iraquiens déplacés en Iraq et des réfugiés iraquiens dans les pays voisins, en particulier en Jordanie et en Syrie. Le Conseil rappelle que, comme cela a été exprimé lors des conférences ministérielles élargies des pays voisins de l'Iraq, le gouvernement iraquien et la communauté internationale ont l'obligation de protéger et d'aider les Iraquiens déplacés en Iraq et dans les pays voisins en répondant à leurs besoins immédiats et prévisibles et en garantissant leur sécurité. Il encourage vivement le gouvernement iraquien à utiliser ses ressources pour aider les pays voisins à faire face à la charge supplémentaire de réfugiés.
9. Le Conseil se déclare préoccupé par la situation des droits de l'homme en Iraq, et soutient l'action de la Mission d'assistance des Nations unies pour l'Iraq (MANUI) dans ce domaine. Le Conseil rappelle qu'il est essentiel de protéger et de défendre les droits de l'homme de tous les Iraquiens, en attachant une attention particulière aux groupes vulnérables tels que les enfants, les femmes et les membres des minorités religieuses et ethniques. Un plus grand

respect des droits de l'homme est essentiel pour parvenir à la réconciliation entre les communautés irakiennes et préserver les améliorations en matière de sécurité. La promotion et la protection des droits de l'homme en Iraq bénéficieront aussi largement du renforcement de l'État de droit en général, y compris en veillant à la neutralité du système judiciaire et des forces de sécurité irakiennes et à ce que tous puissent y avoir accès. Le Conseil invite le gouvernement iraquien à suspendre l'application de la peine de mort, première étape avant son abolition.

10. Le Conseil rappelle son engagement résolu en faveur de l'Iraq, comme en témoignent les priorités énoncées par le Conseil "Affaires générales et relations extérieures" des 19 et 20 novembre 2007 en ce qui concerne l'assistance qui sera apportée à l'Iraq à l'avenir. Compte tenu du montant de 829 millions d'euros déjà consacré par la Communauté européenne à la reconstruction et à l'aide humanitaire depuis 2003, des importantes contributions supplémentaires des États membres et du Fonds international pour la reconstruction de l'Iraq, l'UE:

- s'engage à apporter une aide supplémentaire en faveur des services de base et à renforcer les institutions et les capacités de l'Iraq afin de libérer les ressources propres du pays;
- se félicite des progrès importants accomplis dans les négociations relatives à l'accord de commerce et de coopération et se déclare déterminée à conclure les négociations le plus rapidement possible, ce qui permettra d'établir pour la première fois des relations contractuelles entre l'UE et l'Iraq;
- entend renforcer la coopération dans le domaine énergétique dans l'intérêt commun de l'UE et de l'Iraq;
- note l'importante présence diplomatique de l'UE à Bagdad, y compris la délégation de la CE, et déclare qu'elle a l'intention de renforcer encore cette présence;
- est impatiente de renforcer le dialogue politique actuellement mené avec l'Iraq au niveau ministériel et au niveau des hauts fonctionnaires, y compris par des réunions régulières, et de donner suite au désir commun d'aller plus loin dans ce dialogue;
- souligne qu'il importe d'établir un système d'État de droit et une culture de respect des droits de l'homme, se félicite du programme de la Commission destiné à soutenir le secteur de l'État de droit et de la justice et souligne le rôle important que la mission EUJUST LEX joue à cette fin;
- souligne qu'elle est disposée à examiner les moyens de tirer parti de l'importante contribution d'EUJUST LEX quand son mandat s'achèvera;
- explorera les possibilités de fournir l'aide d'autres experts au secrétariat du Pacte international;
- accepte l'invitation adressée à l'UE, y compris à la Commission, à participer aux trois groupes de travail établis dans le cadre de la réunion élargie des pays voisins de l'Iraq, consacrés aux réfugiés, à l'énergie et à la coopération et à la coordination en matière de sécurité;
- s'engage à fournir d'autres contributions pour aider à rendre plus supportable la situation humanitaire des Iraquiens déplacés en Iraq et des réfugiés irakiens dans les pays voisins, en particulier en Jordanie et en Syrie;
- se félicite de l'aide qui a déjà été fournie par le budget communautaire pour préparer les élections locales qui doivent avoir lieu avant la fin de l'année."